Journal Officiel du District Artois N°834 du mardi 23 mai 2023

HEBDO FOOT ARTOIS

Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. COMMISSION de DISCIPLINE – Prochaine réunion
2. COMITE de DIRECTION – Réunion du 15 mai 2023
3. ARTICLE 83 des REGLEMENTS GENERAUX
4. APPEL des LITIGES – Réunion du 22 mai 2023
5. COMPETITIONS SENIORS
6. COMPETITIONS VETERANS
7. COMPETITIONS JEUNES
8. GESTION des LITIGES – Restreinte du 12 mai 2023
9. TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES

DISCIPLINE
PROCHAINE REUNION

Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :
¤ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
¤ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ Le VENDREDI 26 MAI (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 21 MAI 2023, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.

COMITE de DIRECTION

Réunion du :	Lundi 15 mai 2023
Présidente :	Mme Evelyne BAUDUIN -
Présents :	MM. Daniel SION – Richard RATAJCZAK – Gérard DEBONNE – Bernard DEJARDIN – Chouki BELLA –Alain DELHAYE- Eric GOOSSENS – Serge HERMAN - Denis LAMORILLE – Gael MOLLET - Didier CLAY – Serge PAUCHET – Pascal WATEL – Francis LEYVAL –
Assistent :	Mme Sylvie PAYAGE, Directrice administrative - M. Henry MACIUSZCZAK – Président de la CAA – M. Makhloufi REBATTACHI - CTD
Excusés :	Mmes Nathalie COCKENPOT – Delphine BRESA – Micheline GOLAWSKI - MM. Marc TINCHON – Jean DENEUVILLE -

√ Approbation du PV de la réunion du 18 Avril 2023 paru sur l'Hebdo Foot Artois n° 830 du 25 avril 2023.

√ Informé du décès de **Monsieur Jean-Pierre SEGARD**, papa de **Nathalie COCKENPOT**, le Comité Directeur présente à toute la famille ses sincères condoléances

√ Le Comité Directeur valide les lieux retenus pour les finales de coupe :

3 juin
- **WINGLES** : Finales des coupes U13 de District et d'Artois
- **AVION** : Finales des coupes Futsal Verdure et Artois

10 juin
- **CAUCHY** : Finale Coupe Artois U15 à 8
- **HENIN STADE** : Finales des coupes Vétérans à 7, Loyez et Artois

17 juin
- **BIACHE** : Finales des coupes Pouilly (U15), Lebas (U18) et Artois seniors
- **HENIN OLYMPIQUE** : Finales féminines à 7 et à 11
- **GONNEHEM** : Finales des coupes Mallez et Artois U16

18 juin
- **GUARBECQUE** : Finales des coupes Cica et Plateau
- **MAZINGARBE JF** : Finales des coupes Demandrille et Artois U15
- **MAROEUIL** : Finales des coupes Letévé et Artois U18

24 et 25 juin
- **MONCHY CAYEUX** : Finales des coupes du Ternois

√ Le Comité Directeur valide également l'ordre du jour de l'Assemblée générale du vendredi 16 Juin à **GONNEHEM** :

- Accueil des personnalités et ouverture de l'Assemblée générale.
- Interventions du Maire de **GONNEHEM** et du Président de l'**US GONNEHEM.**
- Mise en valeur des clubs (50ème et 100ème anniversaire), des bénévoles et du 40 000ème licencié (joueur de l'**ES LAVENTIE**).
- Approbation du PV de l'Assemblée générale du 11 Juin 2022.
- Modifications aux Règlements Généraux.
- Présentation et examen des vœux.
- Nomination d'un commissaire aux comptes.
- Récompenses des champions.
- Allocution des personnalités.
- Remise d'une dotation aux clubs présents.
- Clôture.

SOLLICITATION DE L'UNICEF

Après étude des différentes offres, jugées élevées en fonction des éventuelles retombées, le Comité Directeur décide l'achat de places pour récompenser les lauréats du carton vert

AUDITION DE L'AOSC SALLAUMINES

Mandaté par le Comité Directeur, le bureau a reçu le Président et le secrétaire de ce club.
Les représentants de la mairie en charge des sports avaient répondu favorablement à l'invitation du district.
Cette réunion fructueuse a permis aux dirigeants du club de quantifier les nombreux cas disciplinaires mis à son débit et d'esquisser certaines mesures qui pourraient améliorer son image. Elle a également permis aux représentants de la ville de prendre la mesure des faits reprochés au club et de prendre connaissance de la proportion des sommes dépensées en amendes par rapport à la participation de la collectivité.

L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE

- Un compte rendu de cette réunion est présenté.
- Les vœux du département jeune, qui n'avaient pas été discutés lors du dernier comité directeur, sont étudiés.

En dehors du vœu concernant la priorité à donner au 1er de la D1 U17 pour accéder au championnat U18 R2, un vœu traitant des équipes de niveau 2 des brassages à intégrer en D2 au détriment des derniers de niveau 1 sera présenté dans l'intégralité de sa rédaction initiale

DISCIPLINE

La situation, avec l'approche de la fin des compétitions, se détériore à nouveau. Même si les réunions de janvier ont pu laisser à penser qu'une prise de conscience s'opérait, force est de constater que les bonnes intentions développées sont restées au stade des bonnes intentions.
Chaque semaine la commission traite environ 50 dossiers dont 3 rencontres U13 avec des arbitres officiels ont été arrêtées par le fait des parents.
Une rencontre U18, disputée correctement sur le terrain a connu l'intrusion d'une bande masquée dans les vestiaires. Plusieurs personnes, licenciées, ont été identifiées.
Par ailleurs une rencontre senior de D1 s'est terminée par 6 cartons rouges après le coup de sifflet final.

FESTIVAL U13 PITCH

Cette compétition s'est déroulée à **AMIENS** et a vu les qualifications de **CHAMBLY** chez les garçons et **LILLE** chez les filles pour les finales nationales de **CAP BRETON**.
Les artésiens ont eu un comportement relativement satisfaisant en terminant 7ème pour le **STADE BETHUNOIS,** 8ème pour l'**US VERMELLES** et 13 pour **ARRAS FA**.
Chez les filles le **RC LENS** a terminé 5ème et le **FCF HENIN** 13ème.

LES COMPETITIONS

- La D2 futsal est arrivée à son terme et son champion est **HERSIN FUTSAL** devant **ST VENANT FUTSAL**.
- La compétition se termine pour le football d'animation (une journée restante) les jeunes avec 2 journées à jouer et les seniors avec 3 journées.

Toutefois des appels restent à étudier et le report des 2 dernières journées dans certains groupes n'est pas à exclure.

- Sont à la traine les vétérans où malgré les mesures restrictives visant les dérogations prises par la commission, il reste dans certains cas 4 à 5 journées.

SELECTIONS AUX POLES ESPOIRS

- Chez les filles 2 joueuses licenciées à **LENS** et une à **MARLES** intègrent le Pôle.
- Chez les garçons 7 artésiens appartenant aux clubs de **BETHUNE, NOEUX** et **ARRAS** figurent parmi les 36 postulants.

INFORMATIONS DIVERSES

Il est envisagé une modification des championnats seniors féminins qui aboutirait au remplacement des championnats de district par une compétition interdistrict avec suppression des barrages d'accès en ligue.

GESTION DES COMPETITIONS

Le logiciel de gestion des compétitions doit évoluer pour la saison prochaine. Des informations devraient être fournies en juin et septembre.

ANS

15 dossiers émanant de clubs artésiens ont été initiés dont 3 ont été rejetés.

La Présidente du District :
Evelyne BAUDUIN.

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.

ARTICLE 83 des REGLEMENTS GENERAUX DU DISTRICT

CLUBS EN INFRACTION AVEC LES OBLIGATIONS CONCERNANT LES EQUIPES ENGAGEES

Situation au 18 mai 2023

Rappel des dispositions :

> La possibilité d'accéder en division supérieure ou de se maintenir dans une division repose sur le respect des conditions minimales du nombre d'équipes engagées et terminant les championnats en fonction du niveau de l'équipe seniors A

> La non-observation de ces dispositions entraine pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée l'impossibilité d'accéder en division supérieure si son classement en fin de saison le permettait ou la rétrogradation en division inférieure si le classement en fin de saison permettait le maintien.

> Une rétrogradation résultant des dispositions ci-dessus intervient en supplément d'une relégation sportive en division inférieure.

> Il est rappelé que les vétérans à 11 et à 7 n'entrent pas en ligne de compte pour la détermination des équipes, de même que les ententes seniors. Une entente en jeunes ou en féminines est décomptée pour une demi-équipe sauf pour les catégories U6 à U9 pour lesquelles la demi-équipe est validée par groupe indivisible de 6 licenciés.

> Les féminines et les U15 engagés en effectif réduit sont décomptés pour une équipe

D1

FC BOUVIGNY - Manque 1 équipe seniors

D2

USO DROCOURT - Manque 2 équipes de jeunes ou féminines

D3

AAE EVIN - Manque 1 équipe senior

D4

US MONDICOURT - Manque 1 équipe seniors
OLYMPIQUE VENDIN - Manque 1 équipe de jeunes

D5

FC BEAUMONT - Manque 1/2 équipe de jeunes pour accéder en D4
AJ NEUVILLE - Manque une 1/2 équipe

D6

AEP VERDREL - Manque 1 équipe de jeunes pour accéder en D5
ES OURTON - Manque 1 équipe de jeunes pour accéder en D5
RC BRUAY - Manque 1 équipe de jeunes pour accéder en D5

D7

JS ACHIET - Manque 1 équipe pour accéder en D6
ES ROEUX- Manque 1 équipe pour accéder en D6
US VALHUON - Manque 1 équipe pour accéder en D6

Richard RATAJCZAK.

APPEL des LITIGES

Réunion du :	Lundi 22 mai 2023
Président :	M. Daniel SION -
Présents :	Mme Nicole DELHAYE - MM. Dominique GEENS – Eric GOOSSENS – Pascal QUINTIN – Claude RAMET – Jean Paul TURPIN –

Appel de l'UC DIVION d'une décision du 5 mai 2023 de la commission des Litiges Administratifs et Sportifs, concernant le match de COUPE VETERANS ARTOIS : FC HERSIN / UC DIVION du 1 mai 2023, parue le 9 mai 2023 sur le site Internet dans le journal du District.

Décision de la Commission des Litiges :
Observation d'après match de l'UC DIVION. Réserve sur l'équipe de HERSIN COUPIGNY ayant fait jouer 15 joueurs alors que seulement 14 joueurs étaient inscrits sur la feuille de match. Le n° 12 a remplacé le n° 11 à la 56ème minute, le n° 14 a remplacé le n° 8 à la 56ème minute. Puis le n° 13 pour le 10 à la 70ème minute. Enfin le 15 pour le 7 à la 70ème également. Contrôle effectué en présence de l'arbitre et du délégué de terrain et des capitaines. Le capitaine du FC HERSIN déclare qu'aucune réserve n'a été posée à la suite du remplacement contesté. Aucun contrôle n'a été effectué par l'arbitre au début du match. Réserve d'après match (transformée en réclamation) motivée et appuyée concernant la participation d'un joueur (n° 12) qui est entré en cours de jeu en tant que remplaçant alors qu'il ne figure pas sur la tablette. En l'absence du rapport de l'arbitre bénévole, la Commission ne peut prendre en considération cette réclamation car formulée en fin de match alors qu'elle aurait dû être déposée quand le joueur n° 12 est entré sur le terrain.
Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 2.
Droits conservés.
Amende de 50 € aux 2 équipes pour non-vérification des identités avant la rencontre

√ Sur la recevabilité de l'appel :
Après avoir examiné les pièces au dossier, la commission d'Appel des Litiges déclare l'appel conforme aux dispositions de l'article 152 des Règlements Généraux du District Artois.

√ Après audition de
> Monsieur BAILLY Paul - Président UC DIVION.
> Monsieur ILLICHE Nicolas - Capitaine de l'UC DIVION.
> Monsieur BRONGNIART Hervé - arbitre de la rencontre de l'UC DIVION.
> Monsieur DEMAGNY Corentin - arbitre assistant de l'UC DIVION.
> Monsieur MERENDEIRA David -Vice-Président du FC HERSIN.
> Monsieur FOURDRINOIS Maxime - Arbitre assistant du FC HERSIN.
> Monsieur KLIMASZEWSKI Anthony - Capitaine du FC HERSIN.
Les personnes auditionnées n'ont pas pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

√ La commission d'appel :
Constate après audition que la procédure de vérification avant match n'a pas été respectée par l'ensemble des acteurs de cette rencontre.

√ En conséquence, la Commission d'Appel confirme la décision prise en première instance à savoir :
« Résultat acquis sur le terrain. FC HERSIN / UC DIVION. 3 – 2.
Droits conservés.
Amende de 50 € aux 2 équipes pour non-vérification des identités avant la rencontre »
De débiter les frais de dossier sur le compte de l'UC DIVION »

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts de-France à l'adresse suivante (juridique@lfhf.fff.fr) dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée. (Voir procédure des articles 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France et 190 des règlements généraux de la FFF).

Le Président de Séance
Daniel SION

Le Secrétaire de Séance
Claude RAMET

Appel de L'AS BASSEENE FUTSAL d'une décision du 5 mai 2023 de la commission des Litiges Administratifs et Sportifs, concernant le match de COUPE VERDURE FUTSAL : FESTUBERT MELTING (b) / LA BASSEE FUTSAL (c) du 24 avril 2023, parue le 9 mai 2023 sur le site Internet dans le journal du District.

Décision de la Commission des Litiges :
Réserve d'avant match de LA BASSEE FUTSAL sur l'ensemble des joueurs de FESTUBERT. Motif : 1 ou plusieurs joueurs ayant joué une rencontre d'un niveau supérieur le dernier match. Réserve confirmée et appuyée, ne pouvant être prise en considération car mal formulée.
Résultat acquis sur le terrain. Score 5 – 4.
Droits conservés.

√ Sur la recevabilité de l'appel :
Après avoir examiné les pièces au dossier, la commission d'Appel des Litiges déclare l'appel non-conforme aux dispositions de l'article 152 des Règlements Généraux du District Artois.

√ Après audition de :
> Monsieur DURIEZ Mickael - Dirigeant de l'AS BASSEENE FUTSAL.
> Monsieur DOYE Loïc - Secrétaire de FESTUBERT MELTING.
> Monsieur MADEIRA Julien - Trésorier de FESTUBERT MELTING.
> Monsieur JARRY Bernard - Arbitre de la rencontre.

√ Excuse de :
> Monsieur TERBECHE Abdel Kader - Arbitre de la rencontre.
Les personnes auditionnées n'ont pas pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

√ La commission d'appel :
> Constate que l'appel n'a pas été envoyé par la boite mail sécurisée du club de l'AS BASSEENE FUTSAL.
> Qu'une autre formulation de la réserve a été émise postérieurement après la réunion de la Commission des litiges administratifs et sportifs du 5 mai 2023, et ne peut être prise en considération.

√ En conséquence, la Commission d'Appel confirme la décision prise en première instance à savoir :
« Réserve d'avant match de LA BASSEE FUTSAL sur l'ensemble des joueurs de FESTUBERT. Motif : 1 ou plusieurs joueurs ayant joué une rencontre d'un niveau supérieur le dernier match. Réserve confirmée et appuyée, ne pouvant être prise en considération car mal formulée.
Résultat acquis sur le terrain. Score 5 – 4.
Droits conservés »
De débiter les frais de dossier sur le compte de l'AS BASSEENE FUTSAL.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts de-France à l'adresse suivante (juridique@lfhf.fff.fr) dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée. (Voir procédure des articles 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France et 190 des règlements généraux de la FFF).

Le Président de Séance
Daniel SION

Le Secrétaire de Séance
Claude RAMET

COMPETITIONS SENIORS

> Forfait général de **DIANA LIEVIN** en SENIORS D6 – GROUPE E – Amende de 55 euros.

> Programmation des 27 - 28 - 29 mai - Matchs à 16 heures

SENIORS D1 – GROUPE A
USO Meurchin / ESD Isbergues

SENIORS D1 – GROUPE B
ES Bully (b) / Esp. Calonne Liévin

SENIORS D6 – GROUPE A
OC Cojeul (b) / AS PTT Arras (3 arbitres)

SENIORS D6 – GROUPE C
ES Laventie (b) / AEP Verdrel

SENIORS D7 – GROUPE D
AS Pont à Vendin (b) / ES Eleu (b)

SENIORS D7 – GROUPE E
ES Bois Bernard / Hénin Kennedy

COUPE PLATEAU
FC Lillers / AS Violaines

COUPE DEMANDRILLE
AOSC Sallaumines / US Noyelles sous Lens (b)

Richard RATAJCZAK.

COMPETITIONS VETERANS

> Les matchs suivants sont remis aux 27 et 28 mai 2023

VETERANS à 11 – GROUPE E
AS Loison / ES Saint Laurent – 28 mai à 10 heures

VETERANS à 11 – GROUPE F
Us Rivière / Esp. Calonne Liévin – 28 mai à 10 heures
US Izel les Esquerchin / USO Drocourt – 28 mai à 8 heures 45

VETERANS à 7 – GROUPE A
AS Sailly Labourse / US Hesdigneul – 27 mai à 18 heures
US Lapugnoy / Vaudricourt Kennedy – 27 mai à 17 heures
AS Cauchy / O. La Comté – 27 mai à 16 heures

VETERANS à 7 – GROUPE B
Us Grenay / US Noeux – 27 mai à 17 heures 30
FC Méricourt / RC Sains – 28 mai à 10 heures
AS Vendin / AS Bailleul – 27 mai à 17 heures
SC Saint Nicolas / ES Angres – 27 mai à 18 heures 30

VETERANS à 7 – GROUPE C
JS Ecourt / ES Sainte Catherine – 28 mai à 10 heures

VETERANS à 7 – GROUPE D
US Billy Berclau / FC Beaumont – 28 mai à 10 heures

VETERANS à 7 – GROUPE E
ES Bully / US Albain – 28 mai à 11 heures 15
US Vermelles / FC Givenchy – 28 mai à 8 heures 45

VETERANS à 7 – GROUPE F :
US Gonnehem / ES Labeuvrière – 28 mai à 10 heures
AS Auchy / ES Allouagne – 28 mai à 8 heures 30
AFCLL Béthune / ES Laventie – 28 mai à 10 heures

> Forfait général du CS AVION en VETERANS à 7 – GROUPE F – Amende de 45 euros.

Le Président de la Commission :
Gérard DEBONNE.

COMPETITIONS JEUNES

> Forfait général de COURRIERES en U15 à 8 – GROUPE D – Amende de 40 €

RAPPEL
Les rencontres reportées SANS l'accord de la Commission seront considérées FORFAIT pour les 2 équipes *(Article 92 des règlements généraux. du District ARTOIS).*

Les rencontres suivantes sont reprogrammées au Samedi 27 mai 2023 à 15 heures :

U18 D2 – GROUPE A
OS AIRE / OLYMPIQUE LIEVIN

U18 D3 – GROUPE A
AG GRENAY / FC HINGES

U18 D3 – GROUPE B
STADE HENIN / FC CARVIN DYNAMO

U18 D3 – GROUPE C
ES HAISNES / AS PONT à VENDIN

U18 D4 – GROUPE B
AS LYSSOIS / I. NORRENT FONTES

U16 D2 – GROUPE B
AAE DOURGES / ES ANGRES - 16 heures

Les rencontres suivantes sont reprogrammées au Dimanche 28 Mai 2023 à 10 heures :

U15 D1
US BIACHE / FC LA COUTURE

U15 D4 – GROUPE D
EC MAZINGARBE / US GRENAY

Les rencontres suivantes sont reprogrammées au Lundi 29 mai 2023 à 15 heures :

U18 D2 – GROUPE A
US ANNEZIN / USO BRUAY

U18 D3 – GROUPE B
FC CARVIN DYNAMO / ASSB OIGNIES

Les rencontres suivantes sont reprogrammées au Mercredi 31 mai 2023 à 18 heures :

U15 D4 – GROUPE A
JS ECOURT (b) AS PTT ARRAS

U15 D4 – GROUPE C
AS COURRIERES / SC FOUQUIERES

U15 D5 – GROUPE D
US ANNEZIN / AS SALOME

U15 à 8 – GROUPE C
US NOEUX (c) / US HESDIGNEUL

La rencontre suivante est reprogrammée au Samedi 3 juin 2023 à 16 heures :

U18 D4 – GROUPE A
AS VALLEE TERNOISE / ESLABEUVRIERE

Les rencontres suivantes sont reprogrammées au Mercredi 7 juin 2023 à 18 heures :

U15 D3 – GROUPE C
AS LYSSOIS / ES LAVENTIE

U15 à 8– GROUPE B
US BEUVRY (b) / US NOEUX (c)

Pascal WATEL.

GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS

Réunion du :	Restreinte du samedi 12 mai 2023
Présidente :	Mme Nathalie COCKENPOT -
Présents :	MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

Journée des 6 – 7 – 8 mai

SENIORS D1 – GROUPE A

Rencontre 24717029 : USO MEURCHIN / ESD ISBERGUES
Match arrêté à la 30 mn. Terrain impraticable.
Match à refixer par la Commission compétente.

Rencontre 24717030 : SC ARTESIEN / CS AVION (b)
Réserves d'avant match d'ARTESIEN, non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 0/0
Amende de 17 € à ARTESIEN

SENIORS D4 – GROUPE A

Rencontre 24731716 : ES AGNY / AS BEAURAINS (b)
Réserves d'avant match de BEAURAINS, non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 4/1
Amende de 17 € à BEAURAINS

Rencontre 24731750 : AS FREVENT / US BOUBERS
Réserves d'avant match de FREVENT, non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 2/2
Amende de 17 € à FREVENT

SENIORS D5 – GROUPE A

Rencontre 24762317 : BEAUMETZ SUD ARTOIS (b) / US PAS
Réserves d'avant match de BEAUMETZ SUD ARTOIS, non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 2/1
Amende de 17 € à BEAUMETZ SUD ARTOIS.

SENIORS D5 – GROUPE B

Rencontre N°24762446 HINGES FC 2 – GUARBECQUE JF 2
Réserves d'avant match de GUARBECQUE, non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 0/2
Amende de 17 € à GUARBECQUE

SENIORS D5 – GROUPE C

Rencontre 24762580 : ES HAISNES (b) / US LESTREM (b)

Réserves d'avant match d'HAISNES, non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 3/1
Amende de 17 € à HAISNES

SENIORS D5 – GROUPE D

Rencontre 24762711 : OLYMPIQUE HENIN (b) / FC HERSIN (b)

Réserves d'avant match d'HENIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 9/1
Amende de 17 € à HENIN

SENIORS D6 – GROUPE A

Rencontre 24762978 : ES AGNY (b) / ES SAINTE-CATHERINE (b)

Réserves d'avant match de SAINTE-CATHERINE, non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 1/4
Amende de 17 € à SAINTE CATHERINE

U18 D3 – GROUP B

Rencontre 25406675 : HENIN STADE / FC CARVIN DYNAMO

Match arrêté à la 67mn sur le score de 3/1 suite à l'intervention des pompiers pour joueur blessé.
La rencontre n'ayant pas eu sa durée réglementaire, la Commission donner match à refixer.

U18 D3 – GROUPE C

Rencontre 25406734 : AOSC SALLAUMINES / CS LIEVIN DIANA

Réserves techniques de LIEVIN DIACA, non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 2/2
Amende de 17 € à LIEVIN DIANA

U16 D2 – GROUPE B

Rencontre 25404355 : FC CAMBLAIN (b) / US SAINT-POL

Réserves d'avant match de SAINT-POL, non confirmées, non appuyées, non recevables.
Résultat acquis sur le terrain : 1/2
Amende de 17 € à SAINT-POL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente :
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire :
Marc TINCHON.

TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES

20 mai	USA LIEVIN	U8/U9
26 et 28 mai	AAE DOURGES	U18
27 mai	ES HAISNES	U11
27 mai (matin)	BEAUMETZ SUD ARTOIS	U6/U7 – U8/U9
27 mai (après midi)	BEAUMETZ SUD ARTOIS	U12/U13
28 mai	US VIMY	U9
28 mai	AFC LIBERCOURT	U12/U13
28 mai	ES SAINT LAURENT	U12
28 mai (matin)	BEAUMETZ SUD ARTOIS	U10/U11
28 mai (après midi)	BEAUMETZ SUD ARTOIS	U14/U15
29 mai	US VIMY	U11
29 mai	AFC LIBERCOURT	U10/U11
29 mai	BEAUMETZ SUD ARTOIS	U18
29 mai	US VERMELLES	U9

Tournois et rassemblements homologués sous réserve du bon déroulement des compétitions.

.